

VIE Syndicale 81



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



Dispensé de timbrage CT ALBI

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

N° 66 octobre 2003 1.50 euros

SOMMAIRE

- Edito : P 1
- Comptes rendus débat G.Azam et 1/2 journée P 2
- Retraites
- Intermittents du spectacle : Forum-Débat
- Bulletin de syndicalisation p 3/4

PERMANENCES :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi
} 9h / 12h30
13h30 / 17h
Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
Nous restons solidaires

CHANGEMENT DE DEPARTEMENT CALENDRIER DES PERMUTATIONS INFORMATISÉES

7 Novembre 2003 : ouverture du serveur
25 Novembre 2003 : fermeture du serveur
12 Décembre 2003 : date limite des retours de confirmation aux IA
21 Janvier 2004 : date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature
27 Février 2004 : date limite des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints
FIN Mars : résultats

Pour toutes informations,
contacter la section du SNUipp Tarn.

DÉBAT SUR L'ÉCOLE: NE NOUS LAISSONS PAS BLOUSER

L'École Républicaine Publique et Laïque connaît des attaques depuis plusieurs années qui remettent en cause l'égalité d'accès de tous les enfants, de tous les jeunes au droit à l'Éducation.

Ce pacte social est aujourd'hui mis à mal par les politiques de décentralisation dont l'objectif est de transférer les compétences éducatives de l'État aux élus locaux. L'État libéral se désengage financièrement et se tourne vers les collectivités territoriales (communautés de communes, d'agglomération, conseil général,...) pour trouver de nouvelles sources de financement, pour répondre aux difficultés rencontrées. Comme le disait Claude ALLEGRE : L'école doit être son propre recours.

Les CEL (contrats éducatifs locaux) sont une illustration des partenariats recherchés par l'Éducation Nationale avec les collectivités territoriales et le secteur associatif. Le projet ministériel de mise en réseau des écoles s'inscrit dans cette même logique en créant un cadre administratif permettant de développer la contractualisation des moyens et d'éclater la gestion de la carte scolaire au niveau des réseaux.

Ces mécanismes vont à l'encontre du principe d'unicité du système éducatif, fondement qui a été au cœur des mobilisations du printemps dernier. L'éclatement existe en Allemagne avec une organisation scolaire par Lander où les résultats sont catastrophiques comme le souligne une étude récente. Sur 32 pays industrialisés, l'Allemagne se situe au 21 rang.

Ne laissons pas le gouvernement mettre d'œuvre, qui cherche, par le jeu des petites phrases plus ou moins réacs, à détourner l'opinion publique des véritables enjeux.

Abordons ce débat en portant nos revendications, en les diffusant largement à travers différentes initiatives (débats publics, conférence de presse, infos syndicales,...)

Le mouvement syndical devra peser dans ce débat qui s'ouvre en participant, avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, à l'élaboration d'un projet scolaire cohérent avec l'ambition de la réussite de tous les élèves dans un monde où solidarité, égalité sociale et territoriale structurent la société.

Le SNUipp, avec la FSU 81, proposera une intersyndicale pour mettre en œuvre ce débat dans le département.

Marc BOUSQUIÉ





DÉBATTRE : AVEC GENEVIÈVE AZAM

BILAN DES GREVES DU PRINTEMPS

La rencontre débat organisée par l'inter-syndicale FSU/SUD/UNSA a réuni plus de 100 personnes autour de l'analyse des luttes du printemps exposée par Geneviève AZAM, membre du Conseil Scientifique d'ATTAC.

Au-delà du constat de l'échec des grèves sur les revendications : retraite et décentralisation, ce mouvement a été un formidable moment de débat et de prise de conscience des mécanismes mis en place par les néos-libéraux depuis plus de 20 ans pour changer les valeurs de notre société. Le concepts de marchandisation (capital humain) et de contrat sont au centre du choix de société qui se dessine aujourd'hui.

Les droits risquent de devenir des marchandises offertes aux plus offrants :

- Le droit à l'Éducation assumé par la solidarité nationale dans le cadre de l'impôt et par des fonctionnaires indépendants risque de disparaître dans un marché de la formation, et non plus de l'Éducation, capté par des entreprises privées qui y imposeront leurs objectifs. Le financement sera toujours assumé par le contribuable, mais aussi par le « client ». On voit déjà des structures privées organiser

des formations parking pour les chômeurs sans oublier de faire de plantureux bénéfices.

- Le droit à la santé dont le financement fut mis en place à la sortie de la seconde guerre mondiale, dans une France exsangue, a assuré à chacun un accès égalitaire aux soins. Il ne coûte que 9% du PIB aujourd'hui alors qu'il faut 14% du PIB aux USA pour arriver à un résultat beaucoup plus inégalitaire. Plus cher pour moins bien : c'est ça le libéralisme!

Un droit ne disparaît pas parce qu'il coûte cher, si non à quand des lois qui affirmeraient qu'elles ne s'appliquent qu'à compter d'un certain revenu ?

Ce n'est pas pour autant que l'on puisse affirmer qu'aujourd'hui les droits sont appliqués pour tous de la même façon. Demandez donc à Sarko

Nous avons perdu une bataille mais l'histoire ne s'arrête pas, tirons parti de ce que nous avons vécu en mai-juin. Continuons à tisser des liens vers l'ensemble des salarié-es et, au-delà, vers l'opinion publique. C'est un choix de société plus juste et plus égalitaire que nous défendrons encore et toujours.

1/2 JOURNÉE D'INFO SYNDICALE

Plus de 50 collègues réuni-es pour proposer une suite à l'action et analyser les propositions du gouvernement à travers le budget et le débat sur l'École.

- Dans le budget rien n'est prévu pour accueillir l'afflux d'élèves de la rentrée 2004 si ce n'est un PE pour 40 élèves de plus. Les 1500 postes « offerts » seront d'ailleurs pris dans le second degré qui voit aussi disparaître 2500 postes de stagiaires. La réserve pour les augmentations de salaires ne permettra aucun rattrapage des pertes de pouvoir d'achat que nous subissons de puis 3 ans, au contraire la perte de pouvoir d'achat va continuer.

- Le débat sur l'École risque fort, comme celui sur la décentralisation de n'être qu'un décors avec de grandes messes pour amuser la galerie et arriver aux conclusions qui sont déjà écrites par Ferry/Rafarin. La question est donc de savoir comment nous allons pouvoir récupérer ce moment médiatique pour débattre avec les parents, les collègues et tous les citoyens de ce pays autour d'une loi qui va engager l'avenir de l'École pour les 15 ans à venir.

Nous avons à prendre des initiatives unitaires et ne pas rester dans le calendrier que nous fixera le gouvernement. Nous avons vécu ce

piège en mai juin et nous savons ce qu'il en coûte.

- La précarité continue avec la mise en place des Assistant-es d'Éducation (35h30 sur 39 semaines) qui vont remplacer les surveillant-es (28h sur 37 semaines) dans le second degré. Tout ça pour un salaire moindre avec un contrat qui peut être inférieur à 1 an. Dans les lycées et les collèges parents et enseignant-es ont qui avaient voté contre en Conseil d'Administration sont invité-es à revoter jusqu'à ce que la réponse soit positive. L'administration fait pression sur les élu-es des parents et sur les collègues en avançant les difficultés de fonctionnement. Aujourd'hui les établissements ne peuvent plus fonctionner sans précaires : les besoins existent, il faut créer des postes de titulaires de la fonction publique et préserver le statut de MI/SE pour les étudiant-es.
- Les réseaux d'Écoles tels que proposés par Ferry/Rafarin sont des machines à transformer les écoles en établissements de 15 à 30 classes avec un petit chef choisi directement par l'IA parmi les directeurs.

RETRAITES : BONIFICATIONS POUR ENFANTS

La loi du 21 août modifie profondément les dispositions du code des pensions. Elle vise à réduire les pensions de tous et, ne lie plus les bonifications pour enfant à la maternité.

Pour les enfants nés ou adoptés avant 2004, la bonification est désormais liée à l'interruption de l'activité professionnelle. Le projet de décret qui vient de nous être adressé, précise les conditions de cette interruption Si les congés de maternité ou d'adoption, sont cités le compte n'y est toujours pas et la rédaction reste même en deçà de la loi..

La loi écarte encore un nombre important de mères de ces bonifications : désormais pour prétendre à cette bonification, la mère devra avoir eu son enfant dans des conditions déterminées par la loi. On ne peut que constater que le parlement n'a pas tenu les promesses faites aux personnels. En effet, le communiqué gouvernemental du 10 juin 2003, affirmait « pour les enfants nés avant 2004, les femmes qui ont eu un enfant avant de travailler bénéficieront de la même bonification que celle qui ont eu un enfant pendant leur période d'activité ». L'article additionnel est restrictif et ouvre en effet ce droit aux seules femmes ayant accouché pendant leurs études à la condition qu'elles aient été recrutées dans un délai de deux ans après l'obtention du diplôme nécessaire pour se présenter au concours.

Pour les enfants nés après 2004, les projets de textes réglementaires confirment que les périodes de temps partiels de droit ou d'interruption de l'activité pour élever un enfant seront décomptées comme des périodes d'activité à temps complet.

Mais les mères qui, par choix ou nécessité, assureront l'éducation de leur enfant tout en poursuivant leur activité professionnelle à temps complet, ne se verront plus accorder qu'une majoration de la seule durée d'assurance de six mois. La naissance devant intervenir après le recrutement.

Adresse

Les carrières des femmes demeurent très souvent moins favorables que celles des hommes et leurs pensions de retraites sont nettement plus faibles. Les mères assurent encore l'essentiel de l'éducation des enfants. Cela a des incidences sur leur vie professionnelle et l'évolution de leur carrière. Elles sont plus nombreuses que les hommes à utiliser le temps partiel et le congé parental, les disponibilités. Tant que ce constat sera fait en terme d'inégalité professionnelle et d'inégalité du montant de leur pension, la loi doit s'attacher à en réduire les conséquences.

Nous demandons notamment que,

quelle que soit la date de naissance ou d'adoption de l'enfant,

- la bonification pour enfant soit rétablie
- le congé parental et le temps partiel de droit soient validés comme des périodes d'activité à temps complet.

Pour un haut niveau de retraites, nous demandons le retrait de la loi Fillon et la mise en place de solutions alternatives.

Pour signer la pétition allez sur internet à l'adresse <http://www.fsu.fr> et cliquez sur « signez la

La coordination des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel du Tarn

en association avec
l'Athanon Scène Nationale d'Albi

présente

CULTURE : élargissons le débat

Forum - Débat public

Samedi 18 octobre

à l'ATHANOR

Place de l'amitié entre les peuples
ALBI

10h30 - 13h

Réformes de l'UNEDIC : par qui ? pour qui ?

14h30 - 17h

Culture, Éducation, Santé : quels marchés ?

Tout sur votre retraite

Le SNUipp édite un 32 pages pour faire le point sur ce dossier.

Ce fascicule est disponible à la section au prix de un euro.

La responsabilité des enseignants :

Sécurité des élèves, protection de l'enfance : pour exercer avec sérénité

Aux Editions La Découverte

Ouvrage écrit par G. Castelli (secrétariat national du SNUipp) et des professionnels de la justice et des droits des enfants. Il fait le point sur la loi, définit clairement ce qu'on entend par « sécurité des élèves » et par « protection de l'enfance », et délimite les responsabilités

de chacun.

Prix : 15 euros

Ils sont disponibles au local
1 impasse villeneuve ALBI
ou par envoi postal.

Sont aussi disponibles gratuitement au local des Fenêtres sur Cour spéciaux sur :

- La mixité
- La maternelle
- L'école rurale
- Travailler hors de France